



Titre professionnel Manager d'unité marchande

Référence : RNCP 32291

Durée : 23 mois

Niveau : BAC

Compétences professionnelles

Le Titre Professionnel Manager d'Unité Marchande se compose de 3 activités types, chaque activité comportant les Compétences Professionnelles (CP) nécessaires à la réalisation de l'activité.

Activité type 1 : Développer la dynamique commerciale de l'unité marchande dans un environnement omnicanal

- CP 1 : Gérer l'approvisionnement de l'unité marchande
- CP 2 : Piloter l'offre produits de l'unité marchande
- CP 3 : Réaliser le merchandising de l'unité marchande
- CP 4 : Développer les ventes de services et de produits de l'unité marchande en prenant en compte le parcours d'achat omnicanal

Activité type 2 : Optimiser la performance économique et la rentabilité financière de l'unité marchande

- CP 5 : Etablir les prévisions économiques et financières de l'unité marchande
- CP 6 : Analyser les résultats économiques, financiers et bâtir les plans d'actions pour atteindre les objectifs de l'unité marchande

Activité type 3 : Manager l'équipe de l'unité marchande

- CP 7 : Recruter et intégrer un collaborateur de l'unité marchande
- CP 8 : Planifier et coordonner l'activité de l'équipe de l'unité marchande
- CP 9 : Accompagner la performance individuelle
- CP 10 : Animer l'équipe de l'unité marchande
- CP 11 : Conduire et animer un projet de l'unité marchande

Méthodes mobilisées

Formation en alternance et pédagogie active.

Modalités d'évaluation

Le Titre Professionnel Manager d'Unité Marchande est délivré au candidat qui a satisfait aux évaluations suivantes :

- L'épreuve de synthèse sous forme :
 - d'une mise en situation professionnelle (Etude de cas de 4h30)
 - un entretien technique (1h45)
- L'entretien final avec le jury de professionnels (30 min)

Validation par blocs de compétences

À chacune des « activités-types » citées ci-dessus correspond un Certificat de Compétences Professionnelles. Ce CCP peut faire l'objet d'une validation intermédiaire, et permet une acquisition progressive du titre complet. De plus, si le jury décide de ne pas attribuer le Titre au candidat, il peut décider de valider un ou plusieurs CCP qui compose(nt) ce titre. Le candidat dispose alors d'un an à partir de la date d'obtention d'un CCP pour valider le(s) CCP qui lui manque(nt) et ainsi valider son Titre Professionnel. Après un an, il devra de nouveau suivre une formation préparant à ce Titre. Un livret de certification qui enregistre progressivement les CCP acquis est alors remis au candidat, jusqu'à l'obtention du parchemin prouvant l'obtention du Titre Professionnel de Manager d'Unité Marchande.